

## Les apports du performatif dans la théorie littéraire

---

Ben Ali Malika <sup>1</sup>

### Résumé

Dans la perspective d'une approche interdisciplinaire et pluridisciplinaire, cette contribution analyse les liens entre la pragmatique qui est une science de langage et la théorie littéraire. Elle a pour but de mettre en relief les fortunes de la théorie des actes de langage dans la littérature et plus précisément sur son concept de performativité qui nous a montré combien le langage tend plus souvent à accomplir des actions qu'à les rapporter. La notion du performatif a une pertinence évidente pour les champs littéraires, il s'agit en fait de s'intéresser à ce que la littérature « fait », autant qu'à ce qu'elle dit. En effet, Cette théorie des actes de langage inventée par Austin et développée par Searle nous aide à penser la littérature comme un acte, c'est-à-dire comme performative ; elle n'est plus faite de pseudo-affirmations sans importance, mais au contraire elle acquiert une place cruciale au sein des actes de langage qui changent le monde de l'individu et de la société en général en accomplissant des actes. Ce concept a connu un autre tournant dans l'œuvre de Jacques Derrida intitulé « *Signature, Événement, contexte* » dans lequel il a montré que l'itérabilité est la condition de possibilités des performatifs. Selon lui l'acte de littérature dépend d'un mélange complexe et paradoxal de constatifs et de performatif, un mélange considéré comme la structure fondamentale des textes quelque que soit leur nature. La théorie de John Searle développée par Gérard Genette nous aide à ne pas faire la confusion entre les actes réels et les actes de fiction. Selon eux, la fiction constitue « un jeu de langage » distinct des autres actes de langage. Ce jeu de langage est précisément un acte de feintise, c'est-à-dire un acte intentionnellement différent de l'acte de langage.

**Mots clés :** performatif, intention illocutoire, itérabilité, pragmatique, acte de feintise

### Abstract

*From the perspective of an interdisciplinary and multidisciplinary approach, this contribution analyzes the links between pragmatics, which is a science of language, and literary theory. Its purpose is to highlight the fortunes of the theory of speech acts in the literature and more precisely on its concept of performativity which has shown us how much language tends more often to accomplish actions than to report them. The notion of the performative has an obvious relevance for the literary fields, it is in fact a question of being interested in what literature "does", as much as in what it says. Indeed, this theory of speech acts invented by Austin and developed by Searle helps us to think of literature as an act, that is to say as performative; it is no longer made up of meaningless pseudo-affirmations, but on the contrary it acquires a crucial place within the acts of speech which change the world of the individual and of society in general by performing acts. This concept experienced another turning point in the work of Jacques Derrida entitled "Signature, Event, Context" in which he showed that iterability is the condition of possibility for performatives. According to him, the act of literature depends on a complex and paradoxical mixture of the observative and the performative, a mixture considered as the fundamental structure of texts whatever their nature. John Searle's theory developed by Gérard Genette helps us not to confuse real acts with fictional acts. According to them, fiction constitutes "a language game" distinct from other speech acts. This language game is precisely an act of pretense, that is, an act intentionally different from the act of language.*

**Keywords:** performative, illocutionary intention, iterability, pragmatics, act of pretense

### Introduction

Depuis quelques décennies, la littérature a perdu de son prestige en n'ayant plus la place qui lui était accordée depuis longtemps en raison de voir seulement en elle une simple description

---

<sup>1</sup> Doctorante, Littérature et philosophie du langage. Laboratoire « Langage et Société », Université Ibn Tofail, Kénitra-Maroc. Contact : m.malikabenali@gmail.com

et une représentation de la réalité qui est inutile. Cela pose la problématique de l'utilité de la littérature non seulement en tant que nécessité dans la vie de chaque individu mais, sans doute aussi, en tant que facteur crucial de développement d'une société. C'est ce qui nous amène dans cet article à montrer cette grande importance de littérature en exploitant la théorie des actes de langage qui a montré combien le langage ne sert pas uniquement à décrire l'état des choses mais aussi à accomplir des actions. Pour ce faire, nous allons tenter dans cet article de mettre en perspective les fortunes du performatif dans la théorie littéraire.

Cette contribution s'inscrit d'une part dans un espace de réflexions sur l'interface entre la littérature et le réel, et d'autre part entre la philosophie du langage et la littérature en raison de la relation complexe qui unit les deux. Elle a pour but de présenter un panorama épistémologique de pensées performatives de la littérature : A quoi sert la littérature ? Quel(s) rôle(s) lui attribue-t-on ? Quel est le rôle qu'a joué la théorie des actes du langage dans le renouvellement de la conception de la littérature ? Que fait-on lorsque l'on considère la littérature comme un acte, c'est-à-dire comme une énonciation performative ? Pourquoi ce concept a montré son utilité aux études littéraires ? Pour répondre à ces questions, nous allons présenter d'abord l'histoire du concept de « *performativité* » depuis son invention par Austin dans les années 1950 jusqu'à son développement par Searle, en passant par les usages du constructionnisme de Jacques Derrida. Puis nous aborderons les fortunes diverses que le concept d'énonciation performative a connues dans la théorie littéraire. Enfin, nous nous intéresserons aux apports et à l'utilité de la littérature.

## **1. Panorama épistémologique de la théorie des actes de langage et du concept de « performativité »**

La théorie des actes de langage est mise en place par le philosophe britannique Austin (1970) et développée par divers auteurs comme Searle (1972 ; 1982). Cette théorie, qui a influencé le développement récent de la pragmatique linguistique, défend l'idée que la fonction du langage n'est pas essentiellement de décrire le monde mais aussi d'accomplir des actions et agir sur la réalité. Dans ce sens, Austin écrit :

« Les philosophes ont trop longtemps supposé que le rôle d'une affirmation (statement) ne pouvait être que de décrire un état de choses, ou d'affirmer un fait quelconque, ce qu'elle ne saurait faire sans être vraie ou fausse » (Austin, 1970 : 37).

L'énonciation normale était auparavant considérée comme une représentation vraie ou fausse d'un état de choses, et les énonciations qui ne sont pas convenables à ce modèle étaient traitées soit comme des exceptions sans importance ou comme de « pseudo-affirmations » déviantes. C'est ce que montre le philosophe entre ces lignes :

« Même nous autres philosophes, nous fixons des limites à la quantité de non-sens que nous sommes prêts à admettre dans notre discours. Il était donc naturel de se demander dans un second temps, si bon nombre de ce qu'on prenait pour des pseudo-affirmations tendaient, en fait, à être des 'affirmations', à quelque titre que ce soit. » (Austin, 1970 : 38).

Face à cette dévalorisation, Austin propose de mettre l'accent sur ce type d'énonciations qui étaient marginalisées et de les analyser comme un type indépendant. Ainsi, il distingue deux types d'énoncés ; d'une part *les constatifs*, qui proposent une affirmation, décrivent un état du monde (le soleil brille) et sont vraies ou fausses, et, d'autre part *les performatifs* qui accomplissent une action à laquelle elles font référence. Cependant il abandonne par la suite cette classification des énoncés ayant rencontré des difficultés à identifier et à limiter une liste de « verbes performatifs », verbes qui, à la 1<sup>ère</sup> personne de l'indicatif (je promets, j'ordonne, je déclare) accomplissent l'action qu'ils désignent, alors qu'aux autres personnes et aux autres

temps, ils se comportent différemment et décrivent des actions au lieu de les accomplir, comme dans (1) « *je lui a promis de venir* », (2) « *tu lui as donné l'ordre d'arrêter* ». De plus, il a remarqué qu'à côté des performatifs explicites (je viendrai demain), il existe des performatifs implicites dans lesquels on ne trouve pas de verbe explicitement performatif (je dis la vérité quand je dis que le soleil brille). Austin en conclut que les constatifs correspondent à des actes de langage implicites puisqu'ils peuvent aussi accomplir des actes. Les actes d'assertion sont donc soumis à des conditions de félicité comme le sont les performatifs explicites. Cela veut dire que l'assertion, et par la même occasion, les descriptions et les paroles rapportées, sont considérées comme des actes de discours pas moins que les autres actes de discours décrits comme performatifs. En synthèse, le philosophe entame sa théorie par un constat dans lequel les performatifs sont considérés comme un cas particulier des constatifs - de pseudo-affirmations- et arrive à une perspective inverse, selon laquelle les constatifs sont un type particulier de performatifs.

Se basant sur ces résultats incomplets et insatisfaisants, Austin abandonne la distinction entre constatifs et performatifs ainsi que l'idée qu'il faudrait dresser une liste de performatifs explicites (Austin, 1970 : 152), il décide plutôt de considérer « *en quel sens dire, c'est faire* » et bâtie une nouvelle classification des actes de langage en 3 groupes. L'*acte locutoire* (que dit-il) : que l'on accomplit en produisant une suite de sons ayant un sens dans une langue. L'*acte illocutoire* (*que fait-il*), que l'on accomplit à travers la production d'un énoncé auquel est attaché conventionnellement une certaine force (déclarer, promettre, s'engager ...). L'*acte perlocutoire* (pourquoi faire ?) que l'on accomplit par le fait de produire un énoncé qui provoque des effets dans la situation de la communication et qui relèvent des conséquences de ce que l'on dit ; c'est une sorte de vérification pour connaître si l'acte a été réalisé ou non.

Dans ce sens, Austin admet que toute énonciation d'une phrase grammaticale complète dans des conditions normales correspond à l'accomplissement d'un acte illocutoire. En analysant ce dernier, l'initiateur de cette théorie des actes de langage distingue cinq grandes classes d'actes illocutoires : les veridictifs, les exercitifs, les promissifs, les comportatifs et les expositifs. L'analyse adoptée par Austin aboutit, de notre compréhension, à transformer le statut de l'affirmation constatative : elle est au début un modèle pour tout usage du langage mais devient ensuite l'un des usages généraux du langage.

### 1.1. Le concept d' « intention illocutoire »

Après la mort d'Austin, le développement de la théorie des actes de langage a été poursuivi par Searle. Il prolonge cette théorie en ajoutant deux principes forts : « *l'intention illocutoire* » et « *le principe d'exprimabilité* » selon lequel tout ce que l'on veut dire peut être dit :

« [...] le locuteur pourrait toujours exprimer ce qu'il veut dire et être compris par l'auditeur, si ce dernier maîtrise les règles sémantiques de la langue. Il y a toujours coïncidence entre la signification de la phrase et ce que veut dire le locuteur sans faire appel à l'inférence [l'implication]. » (Searle, 1972 : 20).

Dans ce sens, les interlocuteurs interagissent les uns sur les autres en partant d'un principe très important sans lequel il ne pourrait avoir de communication. C'est le principe de coopération auquel se rattachent les 4 maximes de conversation explicitées par Grice (1975) : *quantité*, *qualité*, *pertinence* et *modalité*. Si ces règles sont respectées, on parle alors d'une communication explicite, mais si elles ont été camouflées, on est dans une communication implicite dans laquelle le concept d'*intention illocutoire* joue un rôle fondamental. En se basant sur ces notions, Searle classe à nouveau les actes de langage. Les actes directs dans lesquels le locuteur énonce une phrase en voulant dire exactement et littéralement ce qu'il dit, et les actes indirects dans lesquels :

« ... le locuteur communique à l'auditeur davantage qu'il ne dit effectivement en prenant appui sur l'information d'arrière-plan, à la fois linguistique et non linguistique, qu'ils ont en commun, ainsi que sur les capacités générales de rationalité et d'inférence de l'auditeur » (Searle, 1982 : 73).

En introduisant le concept *d'intention illocutoire* dans les actes de langage, Searle insiste davantage sur l'idée de la convention. C'est-à-dire qu'un acte de langage ne l'est réellement qu'en vertu d'une convention ou d'un ensemble de règles constitutifs à savoir: la règle du contenu propositionnel, la règle préliminaire (le vouloir de communiquer et le fait de s'engager dans le discours et de parler) et la règle de sincérité (dire la vérité). L'importance de ce principe consiste dans le fait qu'il implique dans la théorie des actes de langage deux notions centrales qui sont *l'intention* et la *convention*. En effet, le locuteur qui s'adresse à son interlocuteur à l'intention de lui communiquer un certain contenu et le lui communique grâce à la signification conventionnellement associée aux expressions linguistiques qu'il énonce pour ce faire.

Les règles citées au-dessus peuvent être respectés ou non. Si elles sont respectées, il n'y a pas de problème et la communication est explicite. Mais le problème se pose au moment où ces règles sont bafouées. C'est ce dernier cas qui donne naissance à ce que Grice appelle *l'implication conversationnelle* et qui est très proche de la question posée par les actes indirects de langage posé par Searle. Il le corrobore en ces termes :

« par quel type de convention, un énoncé réalisant un acte secondaire ? A2 peut-il être proféré dans l'intention de communiquer un acte primaire. A1 différent d'A2. La question porte aussi bien sur les conventions linguistiques ou non-linguistiques des mécanismes associant A2 A1 » (Searle, 1982 : 85).

Grâce au principe d'*exprimabilité*, la théorie des actes de langage admet en substance que l'interprétation se fait essentiellement de façon conventionnelle. Cela veut dire que le performatif rompt le lien entre la signification et l'intention du locuteur : l'acte que j'accomplis avec mes mots n'est pas déterminé par mon intention mais par des conventions sociales et linguistiques<sup>2</sup>. En se basant sur ces concepts, Searle à son tour arrive à dégager cinq classes majeures d'actes de langage : *les assertifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclaratifs*.

## **1.2. L'acte littéraire : un mélange paradoxal et complexe de constatifs et de performatifs**

Le concept du performatif a connu un autre développement avec Derrida suite à la réflexion qu'il a menée dans « Signature, Événement Contexte » (1971). Cet essai, publié dans *Marges de la philosophie*, puis à nouveau dans *Limited Inc*, est une suite de l'étude philosophique du langage effectuée par Austin et Searle. Selon Derrida, cette approche du langage reste incomplète et rencontre des difficultés parce qu'elle ne prend pas en considération le fait que le langage est nécessairement un ensemble de marques *itérables*. La notion d'*itérabilité* générale se définit comme étant une loi essentielle du langage qui se base sur la répétition et la citation car pour être un signe, un élément doit pouvoir être cité et répété dans toutes sortes de circonstances, même celles qui sont implicites :

« Un énoncé performatif pourrait-il réussir si sa formulation ne répétait pas un énoncé "codé" ou itérable, autrement dit si la formule que je prononce pour ouvrir une séance, lancer un bateau ou un

---

<sup>2</sup> Derrida et d'autres considèrent qu'Austin réinscrit l'intention dans son rôle de contrôle en insistant sur le fait que l'énonciation doit être « sérieuse », mais son refus que l'acte de discours soit considéré comme la représentation extérieure d'un acte intérieur est utile pour la théorie critique. Voir J. Derrida, « Signature Événement Contexte », *Limited Inc.*, Gerald Graff (éd.), Chicago, Northwestern University Press, 1988 ; traduction d'E. Weber, Paris, Galilée, 1990; J. Culler, *On Deconstruction: Criticism after Structuralism*, Ithaca, Cornell University Press, 1982: 110-134.

mariage, n'était pas identifiable comme conforme à un modèle itérable, si donc elle n'était pas identifiable en quelque sorte comme citation ? (Derrida, 1971 : 45)».

Au lieu d'opposer les énonciations sérieuses dans lesquelles le locuteur veut dire ce qu'il dit d'une façon directe et explicite aux énonciations non sérieuses, ou citationnelles dans lesquelles le sens de l'énonciation dépasse le sens de la phrase dite, comme le fait Austin, Derrida propose de faire une recherche pour identifier différentes sortes d'itération ou de citations dans le cadre de l'itérabilité générale. Bien qu'Austin souligne que les performatifs puissent rencontrer l'insuccès ou l'échec, il n'est pas arrivé à mener cette perpétuelle possibilité d'échec jusqu'à l'itérabilité générale qu'elle impliquait. Le caractère citationnel exclu par Austin est considéré selon Derrida comme la condition la plus générale de possibilité des énonciations performatives. Si dans cette analyse de l'approche d'Austin, Derrida relie le performatif au problème de l'itérabilité, dans d'autres essais, il le relie au problème plus général de la possibilité des actes inauguraux, actes qui créent quelque chose de nouveaux, dans le domaine politique comme dans le domaine littéraire :

«En littérature, écrit-il, cette expérience d'écriture est "sujette" à un impératif : donner de l'espace aux événements singuliers, inventer quelque chose de nouveau par des actes d'écriture qui ne soient plus une connaissance théorique, par des affirmations constatives nouvelles. Se dédier à une performativité poético-littéraire qui soit au moins analogue à celle des promesses, ordres, actes de constitution ou législation qui ne se contentent pas de changer le langage, mais qui, en changeant le langage, changent plus que le langage (Derrida, 1971 : 46) ».

De cette réflexion, il ressort que la performativité de la littérature n'est pas uniquement identique à celle des constitutions et des autres actes inauguraux. La littérature elle-même est : « *un système de possibilités performatives qui ont accompagné la forme moderne de la démocratie. Les constitutions politiques ont un régime discursif identique à celui de la constitution des structures littéraires* » (Derrida, 1971 : 46). Cela nous permet de dire que la littérature est de nature performative par le fait que l'acte de constitution, tout comme l'acte de littérature, dépend d'un mélange complexe et paradoxal de constatifs et de performatifs. Pour réussir, deux conditions essentielles sont fondamentales : l'acte doit d'abord faire référence à des états de choses pour convaincre et ensuite il faut faire exister les conditions auxquelles un acte fait référence. En effet, les œuvres littéraires prétendent nous parler du monde, mais elles ne peuvent y arriver qu'en faisant exister les personnages et les événements dont elles racontent l'histoire. Bref, nous pourrions dire que l'œuvre littéraire accomplit un acte spécifique et singulier en se basant à la fois sur les dimensions performatif et constatif.

### **1.3. Le discours de la fiction : un jeu de langage distinct**

En se basant sur la classification de Searle, deux types d'énonciations existent : les énonciations *littérales* et *sérieuses*, c'est le cas des actes directs, et les énonciations *non littérales* et *non sérieuses*. C'est le cas par exemple des actes de langage indirects, ou quand on s'en écarte totalement, comme dans la métaphore et le discours de la fiction. Ce deuxième type d'énoncés est au centre de la réflexion menée par Searle dans *Sens et expression*, notamment en son chapitre 3 intitulé : *le statut logique du discours de la fiction* qui opère une typologie des discours ancrés dans des actes illocutoires ; lesquels actes sont conçus en nombre nécessairement fini et limité comme des « espèces conceptuelles naturelles » (Searle, 1982 : 34).

Cette approche du discours fictionnel s'inscrit dans le contexte d'une philosophie de l'esprit pour laquelle tout acte est gouverné par une intentionnalité susceptible d'être décrite. C'est dans ce sens que Searle reconnaît une spécificité actionnelle à la fiction. De son avis, « *l'acte illocutoire accompli dans l'énonciation est fonction du sens* » (Searle, 1982 : 107) et la fiction

emprunte au langage ordinaire ses significations parce qu'« *il n'y a pas de propriété textuelle, syntaxique ou sémantique qui permet d'identifier un texte comme œuvre de fiction.*» (Searle, 1982 : 109). Cela veut dire que la spécificité du discours de la fiction n'est pas linguistique mais pragmatique :

« Ce qui en fait une œuvre de fiction est, pour ainsi dire la posture illocutoire que l'auteur prend par rapport à elle, et cette posture dépend des intentions illocutoires complexes que l'auteur a quand il écrit ou quand il compose l'œuvre» (Searle, 1982 : 109).

Par contraste avec Searle qui établit une distinction nette entre le discours de fiction et le discours figural<sup>3</sup>, Genette (1991) lui oppose le *non-littéral* et le *non-sérieux* qui s'inscrivent respectivement dans le plan sémantique et le plan pragmatique : à son sens, la métaphore serait nécessairement émise dans un cadre ludique. L'identification entre ces deux couplages permet la définition de la fiction comme acte de langage indirect. Pour Searle, ce n'est pas le cas, cette identification ne serait qu'une combinaison discursive parmi d'autres et le non-sérieux désigne pour lui un caractère pragmatique global du discours, non de l'acte de langage, puisque le discours fictionnel n'accomplit pas un acte de langage.

La fiction, par définition, est « un jeu de langage » distinct, mais pas un acte illocutoire. Ce jeu de langage est précisément l'acte de feintise, c'est-à-dire un acte intentionnel et différent de l'acte de langage. Genette considère aussi la fiction comme un jeu de langage mais qui comporte un acte illocutoire indirect, dans lequel existe une divergence entre le véhicule (une assertion feinte) et la teneur (un acte illocutoire, qui consiste dans l'intention qu'à l'auteur que le lecteur se forme sérieusement des représentations, un acte de langage qui nous demande donc d'imaginer quelque chose). Bref, si la fiction est approchée chez Searle comme attitude intentionnelle et non comme fait langagier, chez Genette, la fiction est définie comme fait linguistique, et c'est cela qui rend possible le rapprochement avec la figure, c'est-à-dire l'assimilation entre le non-sérieux et le non-littéral.

## 2. Performativité et littérature

En considérant les énonciations littéraires comme des événements dans lesquels l'intention de l'auteur n'est pas considérée comme ce qui détermine le sens, nous trouvons le performatif comme un modèle du langage qui convient mieux à l'analyse de la littérature. Cette hypothèse implique deux problématiques : la première qui se pose, c'est qu'Austin, en présentant les performatifs, exclut d'une façon explicite la littérature. Sa théorie comme il l'affirme ne s'applique qu'aux mots prononcés avec sérieux : « *je ne dois pas être en train de plaisanter, par exemple, ou d'écrire un poème*» (Austin, 1970 : 44). Il poursuit :

« Une énonciation performative sera creuse ou vide d'une façon particulière si, par exemple, elle est formulée par un acteur sur la scène, ou introduite dans un poème, ou émise dans un soliloque. Mais cela s'applique de façon analogue à quelque énonciation que ce soit : il s'agit d'un revirement (sea-change), dû à des circonstances spéciales. Il est clair qu'en de telles circonstances, le langage n'est pas employé sérieusement, et ce de manière particulière, mais qu'il s'agit d'un usage parasitaire par rapport à l'usage normal — parasitisme dont l'étude relève du domaine des étiolements du langage. Tout cela nous l'excluons donc de notre étude. Nos énonciations performatives, heureuses ou non, doivent être entendues comme prononcées dans des circonstances ordinaires.» (Austin, 1970 : p.44).

Si Austin exclut la littérature pour atteindre la nature fondamentale du performatif, les théoriciens de la littérature l'incluent puisqu'elle est selon eux l'un des exemples importants qui montre clairement le fonctionnement de la performative du langage. La deuxième

---

<sup>3</sup> puisqu'il déclare que le premier est « non sérieux », tandis que le second est « non littéral ».

problématique consiste dans le fait que pour Austin, le concept de performatif situe le langage dans des contextes sociaux différents, comme se marier, convoquer une réunion. En adoptant cette perspective, le philosophe s'oppose aux théoriciens de la littérature qui analysent le langage sans s'intéresser à son contexte d'usage. Cependant, les théoriciens de la littérature considèrent avant tout la notion de performatif comme la nature autoréflexive du langage ; cela signifie que l'énonciation elle-même est la réalité ou les événements auxquels elle fait référence. En prononçant « je promets », je fais référence à la promesse que j'accomplis en disant ces mots. Cela nous amène à poser la question suivante : le performatif est-il un acte lié à un contexte social ou un acte autoréflexif ? (Culler, 2006 :91). L'exemple cité nous montre clairement que le même concept implique donc conceptions différentes de la nature fondamentale du langage. La littérature serait donc de nature performative. Si toute énonciation performative n'est pas vraie ou fausse mais heureuse ou malheureuse, qu'est-ce que cela pourrait signifier pour une énonciation littéraire ? Nous pourrions expliquer l'idée de «fonctionnement heureux » à travers le poème intitulé « *A une passante* ».

Lorsque nous lisons par exemple le début de ce sonnet de Baudelaire (1861), «*La rue assourdissante autour du moi hurlait. Longue, mince, en grand deuil, douleur majestueuse,* » (Baudelaire, 1861 : 130), nous ne nous demandons pas si cette énonciation est vraie ou fausse, mais ce qu'elle fait, quel acte accomplit, comment elle s'intègre dans le reste du poème, et si elle fonctionne de manière harmonieuse avec les autres vers. Le modèle du performatif nous conduit également à faire attention aux conventions qui permettent à une énonciation d'être une promesse ou un poème, — comme les conventions du sonnet par exemple. Cela veut dire qu'il y a une relation étroite entre les conventions d'un genre et le fonctionnement heureux ou malheureux du performatif, c'est ce qui nous permet de vérifier le succès ou l'échec d'une énonciation littéraire. Plus encore, on pourrait imaginer qu'une composition littéraire ne parvient au succès que si elle accède entièrement aux conditions de la littérature, en étant publiée, lue et acceptée comme une œuvre littéraire. C'est l'idée soutenue Pratt (1977).

## **2.1. Les fortunes du performatif dans la théorie littéraire**

### ***La littérature : un acte de langage performatif***

La notion du performatif a entré un changement au niveau de la conception du langage. Contrairement aux modèles traditionnels qui considèrent le langage comme un outil qui sert seulement à faire des affirmations sur un état de choses, Austin met en exergue son fonctionnement actif et créatif. La critique littéraire a profité aussi de cette transformation car elle a trouvé l'idée de langage performatif convenable pour caractériser le discours littéraire et aussi une justification linguistique et philosophique qui permet aux critiques de s'intéresser à ce que le langage littéraire *fait* autant qu'à ce qu'il *dit*. En suivant cette voie, l'énonciation littéraire ne décrit pas l'état des choses préexistants et n'est ni vraie ni fausse, mais accomplit, avec succès ou pas, l'action qu'elle désigne. L'énonciation littéraire *crée* elle aussi l'état de choses auquel elle réfère à de nombreux égards. En effet, c'est elle qui fait exister des personnages, des actions, des idées et des concepts qu'elles déploient. Dans ce sens, le langage est donc un créateur de mondes qui ressemble au langage littéraire. Ce pouvoir fondamental du langage nous permet de penser la littérature comme acte. Considérer la littérature comme un acte de langage performatif, c'est contribuer à la défendre : elle n'est plus une simple description du monde qui était faite de pseudo-affirmations inutiles, elle occupe au contraire une place cruciale au sein des actes de langage qui accomplissent des actes et changent le monde en faisant exister les choses qu'ils nomment (Petrey, 1990).

Pour illustrer les idées que nous avons citées et expliquées en amont, nous pouvons citer à titre d'exemple la littérature carcérale marocaine qui se définit comme une production littéraire qui a apparu récemment dans l'écriture maghrébine par nécessité de révéler les atrocités et les violations graves des droits humains commises par l'Etat dans les années du plomb sous le

règne du Roi Hassan II. Elle rassemble des écrivains qui ont écrit soit sur leur expérience carcérale, soit sur celle des autres en témoignant de l'enfer vécu et de déshumanisation subi. En effet, le témoignage carcéral marocain est considéré avant tout comme un acte de discours performatif dans lequel le témoin accomplit trois actes de parole :

« L'acte locutoire (la narration de l'expérience carcérale), l'acte illocutoire (intention de témoigner) et l'acte perlocutoire (le but recherché : s'acquitter de la promesse, faire respecter la mémoire et amener les autres à ne pas oublier [...]). » (El Ouazzani, 2004 : 34).

Ce dernier se concrétise dans les conséquences de l'acte de la narration. En effet, la publication du témoignage constitue un acte de promesse tenue par rapport à ceux qui n'ont pas survécu à l'expérience carcérale. Cela veut dire que le discours carcéral est à la fois un dire et un faire ; en relatant leur expérience carcérale, les auteurs non seulement ils rendent hommage aux détenus, mais également ils respectent et réhabilitent leur mémoire. Marzouki le dit si bien :

« En évoquant ici quelques-unes de ces disparitions, nous ne voulons pas seulement rendre un dernier hommage à nos camarades, mais faire en sorte que nos compatriotes respectent leur mémoire et n'oublient jamais le calvaire qu'ils ont subi du fait de la cruauté et de l'inhumanité de certains de nos responsables. » (Marzouki, 2000 : 171).

La publication de cet ouvrage était aussi une occasion pour que Marzouki réalise le vœu de Benissa qui veut que « *son dessin sorte et fasse le tour du monde.* » Mohammed Raïss vise le même objectif :

« A la mémoire de mes trente-deux compagnons du bagne, morts dans des conditions atroces, par la méchanceté des hommes, la cruauté des gardiens et les manigances du Makhzen. A la mémoire des victimes de Tazmamart, morts dans des conditions inhumaines. A la mémoire de ces enfants de ténèbres qui depuis leur ensevelissement n'ont jamais revu le soleil jusqu'à leur enterrement dans la cour, sans linceuls, sans ablutions et sans prières (Raïss, 2002 : 6). »

De plus, les témoins qui racontent cette expérience carcérale ont pour but d'une part de corriger la représentation de certains événements ayant marqué l'histoire du Maroc et d'autre part mobiliser les faits peu connus ou passés sous silence pour convaincre le lecteur et donner au témoignage la valeur d'un document authentique. En faisant l'inventaire des scènes de l'injustice qui portent atteints aux droits de l'homme et aux droits humains, le témoin dénonce l'injustice et donne à son discours son caractère véridique. Tout cela nous montre explicitement que la littérature n'est pas uniquement une description et une représentation de la réalité mais aussi un outil qui sert à accomplir des actions.

## **2.2. Le discours de la fiction : un acte de langage distinct et un acte de feintise**

L'approche pragmatique de Searle lui permet d'affirmer que c'est « l'intention illocutoire » de l'auteur qui peut différencier un récit fictionnel d'un récit factuel. Pour lui, le discours fictionnel n'accomplit pas un acte de langage ou un acte illocutoire, mais *un acte de feintise* qui est distinct de l'acte de langage ; c'est une simulation non-sérieuse du récit factuel. Ainsi, « écrire un roman » est assimilé à un acte de langage de type assertif, mais où sont suspendues les règles qui l'encadrent, en particulier celle qui régit les conditions de sincérité de l'auteur. En effet, celui-ci « *feint d'accomplir des actes illocutoires en énonçant (en écrivant) réellement des phrases* » (Searle, 1982 : 11). En suivant la terminologie des actes de langage, l'acte illocutoire est feint, mais l'acte d'énonciation est réel et de ce fait, l'auteur feint d'accomplir des actes illocutoires en accomplissant en réalité des actes phonétiques et phatiques. Donc, les actes d'énonciation de la fiction ne se différencient pas des actes d'énonciation du discours sérieux, et c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de propriété textuelle qui pourra identifier un



champ du discours comme œuvre de fiction. On déduit donc que l'accomplissement feint d'actes illocutoires qui constituent l'acte d'écrire une œuvre de fiction consiste à accomplir effectivement des actes d'énonciation avec l'intention d'invoquer les conventions horizontales qui suspendent les engagements illocutoires normaux des énonciations. L'existence de ces conventions est la condition de possibilité des illocutions feintes qui constituent une œuvre de fiction car c'est elles qui relient les actes illocutoires et le monde. Dans cette perspective, raconter des histoires est vraisemblablement un jeu de langage distinct comme l'affirme Wittgenstein (Wittgenstein, 1961 : 125).

En se référant à la théorie de Searle développée par Genette, nous pouvons dire que les personnages d'une œuvre de fiction feignent d'accomplir une série d'actes illocutoires, normalement du type assertif. Dans cette perspective, Genette affirme :

« A la fictionnalité près de leur contexte, les actes de langage des personnages de fiction, dramatique ou narrative, sont des actes authentiques, entièrement pourvus de leurs caractères locutoires, de leur « point » et de leur force illocutoires, et de leurs éventuels effets perlocutoires, visés ou non. » (Genette, 1991 : 43).

Ces idées citées en amont vont s'éclairer si nous considérons deux cas particuliers de fiction, les narrations en première personne et les pièces de théâtre.

### 2.2.1. Actes de langage et pièces de théâtre

Les textes dramatiques nous offrent une illustration intéressante de l'approche actionnelle des énonciations fictives . Contrairement aux récits fictionnels, l'auteur des textes dramatiques n'est pas lui qui effectue la feinte mais les personnages dans la représentation effective. En effet, l'écriture d'un texte théâtral ressemble d'avantage à l'écriture d'une recette pour feindre qu'à la participation directe à une forme de la feinte elle-même. En ce sens, l'auteur dramaturge ne feint pas de faire des assertions mais il présente une série de directives sérieuses concernant la manière dont les acteurs doivent feindre de faire des assertions et d'accomplir les autres actions. De ce fait : « *l'acteur feint d'être quelqu'un d'autre qu'il n'est en fait, et il feint d'accomplir les actes de langage et autres actions de son personnage* » (Searle, 1982 : 113). Ce point s'éclairera si nous considérons le passage suivant, extrait d'*Antigone* :

[3] « Un décor neutre. Trois portes semblables. Au lever du rideau, tous les personnages sont en scène. Ils bavardent, tricotent, jouent aux cartes. Le Prologue se détache et s'avance. » (Anouilh, 1947 :9).

[4] « Voilà. Ces personnages vont vous jouer l'histoire d'Antigone. Antigone, c'est la petite maigre qui est assise là-bas, et qui ne dit rien. Elle regarde droit devant elle. Elle pense. Elle pense qu'elle va être Antigone tout à l'heure, qu'elle va surgir soudain de la maigre jeune fille noire et renfermée que personne ne prenait au sérieux dans la famille et se dresser seule en face du monde, seule en face de Créon, son oncle, qui est le roi. Elle pense qu'elle va mourir, qu'elle est jeune et qu'elle aussi, elle aurait bien aimé vivre. Mais il n'y a rien à faire. Elle s'appelle Antigone et il va falloir qu'elle joue son rôle jusqu'au bout... Et, depuis que ce rideau s'est levé, elle sent qu'elle s'éloigne à une vitesse vertigineuse de sa sœur Ismène, qui bavarde et rit avec un jeune homme, de nous tous, qui sommes là bien tranquilles à la regarder, de nous qui n'avons pas à mourir ce soir. » (Anouilh, 1947 : 9).

En lisant ce passage, le dramaturge ne nous livre pas une série d'assertions feintes sur une pièce, mais une série de directives concernant la manière dont les choses doivent effectivement se passer sur scène quand la pièce sera jouée. A travers cet extrait, nous imaginons une scène, le rideau se lève, le décor est neutre, trois portes semblables et les personnages qui sont en train de faire des activités. Le dramaturge ici ne feint pas d'accomplir des actes mais il présente une recette pour feindre ; c'est-à-dire il présente des instructions concernant la manière de jouer cette pièce. Donc l'acte de feintise intervient au niveau de la représentation : les acteurs feignent d'être les membres de la famille de la fille Antigone, avec telles et telles activités et tels sentiments.

### 2.2.2. Acte de langage et fictions narratives

Les fictions narratives constituent également des exemples illustratifs de la performativité et de la spécificité du discours fictionnel. Comme nous l'avons déjà dit, l'auteur d'un récit fictionnel feint d'accomplir une série d'actes illocutoires, normalement du type assertif<sup>4</sup>. Dans ce contexte, nous pouvons citer à titre d'exemple des extraits de *cette aveuglante absence de lumière* de Ben Jelloun :

[3] « Depuis la nuit du 10 juillet 1971, je n'ai plus d'âge. Je n'ai ni vieilli, ni rajeuni. J'ai perdu mon âge » (Ben Jelloun, 2001 : 14).

[4] « C'était une nuit chaude d'août 1973. [...] Vers trois heures, on ouvrit la porte de ma cellule. [...] pour une destination inconnue. [...] Nous arrivâmes à destination la nuit. [...] Nous fûmes partagés en deux groupes. [...] Moi, j'étais affecté au bâtiment B. [...] Nous étions dans un bague... » (Ben Jelloun, 2001 : 32-33).

[5] « Nous étions le 29 octobre 1991. Je venais de naître. » (Ben Jelloun, 2001 : 225).

[6] « Mais, que faire de la raison, là où nous avons été enterrés, je veux dire mis sous terre, en nous laissant un trou pour la respiration nécessaire, pour vivre assez de temps, assez de nuits pour expier la faute, mettant la mort dans une lenteur subtile. » (Ben Jelloun, 2001 : p.9).

Dans ce passage, Ben Jelloun ne feint pas à faire des assertions, mais il feint d'être Aziz Binebine, un ancien détenu, qui a passé dix-huit ans dans le bague de Tazmamart pour pouvoir participer au coup d'état de Skhirat le 10 juillet 1971 qui a été échoué. Cela veut dire que dans les narrations, en première personne, l'auteur feint souvent d'être quelqu'un d'autre en train de faire des assertions. Dans ce sens, Ben Jelloun entreprend un pseudo-accomplissement non trompeur qui constitue le fait de feindre de nous narrer une série d'événements qu'a vécu Binebine pendant son incarcération ainsi que les conditions inhumaines de détention et de torture exercées par le régime politique totalitaire marocain.

### Conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions dire que la théorie des actes de langage, inventée par Austin et développée par divers chercheurs comme Searle et Derrida, a joué un rôle crucial dans la théorie littéraire dans la mesure où il a montré son utilité et son importance non seulement dans la vie de chaque individu mais aussi celle de toute une société. Le concept du performatif nous aide à penser un aspect du langage négligé par les philosophes de langage, et de ce fait, il initie un processus qui vise d'une part à repenser au fonctionnement actif et créatif du langage, et d'autre part, à s'intéresser à ce que le langage littéraire fait autant qu'à ce qu'il dit. La théorie de Derrida nous a montrés que l'intérêt s'est alors porté sur la tension entre les fonctions performatifs et constatifs du langage, tension considérée de fait comme la structure fondamentale des textes littéraires.

Cette nouvelle approche de langage nous a montrés également que l'utilité de la littérature est indéniable ; c'est un besoin vital pour l'individu et la société en général soit sur le plan émotionnel (savoir-être) ou intellectuel (savoir). Et pour mettre en exergue la richesse et l'intérêt de cette littérature, celle-ci doit s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire : intégrer des disciplines comme la philosophie, la linguistique, la sociologie, l'anthropologie et l'histoire dans les théories littéraires.

En se basant sur la théorie de Searle (1979) ainsi que celle de Gérard Genette (1991) relatives au statut du discours de la fiction, il nous apparait que l'œuvre de fiction accomplit un acte

---

<sup>4</sup>La classe des illocutions assertives comprend les affirmations, les assertions, les descriptions, les caractérisations, les identifications, les explications, et beaucoup d'autres encore. Pour une explication de cette notion et des notions apparentées, voir la typologie des actes de langage de Searle

singulier spécifique ; il s'agit d'un acte de feintise, un acte ludique qui est différent des autres actes de langage considérés comme véridiques.

### Références bibliographiques

- Austin, John. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Paris : Editions de Seuil.
- Beaudelaire, Charles. (1861). *les fleurs du mal*, Edition de Claude Pichois.
- Ben Jelloun, Tahar. (2001). *Cette aveuglante absence de lumière*. Paris : Le Seuil.
- Derrida, Jacques. (1990). « *Signature, Événement, Contexte* », Limited Inc.
- El Ouazzani, Abdessalam. (2004). *Le récit carcéral marocain ou Le paradigme de l'humain*. Rabat : Imprimerie La Capitale.
- Marzouki, Ahmed. (2001). *Tazmamart cellule 10*. Paris : Gallimard.
- Gérard, Genette. (1991). *Fiction et Diction*. Paris : Ed, du Seuil, collection Poétique.
- Rabelais, François. (1964). *Pantagruel*. Paris : éd. Gallimard.
- Pratt, Mary Louise. (1977). *Towards a Speech Act Theory of Literary Discourse*. Vol.12, No.4. pp.404-407. Penn State : University Press.
- Raiss, Mohammed. (2002). *De Skhirat à Tazmamart, retour du bout de l'enfer*. Casablanca : Afrique Orient.
- Sartre, Jean Paul. (1948). *qu'est-ce que la littérature ?* Editions Gallimard.
- Sandy, Petry. (1990) *Speech Acts and Literary Theory*. New York, Routledge.
- Searle, John Rogers. (1972). *Les actes de langage. Essai de philosophie linguistique*. Hermann.
- Searle, John Rogers. (1985). *l'intentionnalité Essai de philosophie des états mentaux*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Claude Pichevin. Paris : Minuit.
- Searle John Rogers. (1982). *Sens et expression : Etudes de théorie des actes de langage*. Paris : Editions de Minuit.
- Sefrioui, Kenza. (2013). *la revue Souffles 1966-1973 : Espoirs de la révolution culturelle au Maroc*. Casablanca : Editions du Sirocco.
- Todorov Tzvetan. (2007). *la littérature en péri*. Paris : Éditions Flammarion.
- Wittgenstein, Ludwig (1961), *Tractatus logico-philosophicus*, suivi de : *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.